

QUESTION DE PERFORMANCE



EDF soutient le financement des travaux de rénovation des copropriétés

Pour les copropriétaires, financer des travaux de rénovation des parties communes s'avère souvent onéreux. Ainsi EDF, en partenariat avec Domofinance, aide les copropriétés à financer cet investissement.

Valoriser durablement son patrimoine

Domofinance, société spécialiste des crédits orientés "développement durable" et EDF, acteur obligé des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), cofinancent les travaux de rénovation ou d'embellissement des copropriétés. Ce prêt travaux copropriété Domofinance contribue à financer l'installation de solutions performantes, permettant aux copropriétaires de réduire leurs consommations d'énergie et de valoriser leur patrimoine sur le long terme. Ce prêt est proposé à un taux fixe et à des conditions financières très attractives grâce à la bonification d'EDF apportée au titre des Certificats d'Économies d'Énergie, calculée en fonction de la durée et de la nature des travaux.

Une demande simple, rapide et peu contraignante

Ce prêt, d'un montant minimal de

15 000 euros, est souscrit par le syndicat des copropriétaires, au minimum deux copropriétaires, mais chaque copropriétaire est libre d'adhérer ou non à l'emprunt collectif. Il peut être contracté pour une durée d'emprunt de 3 à 12 ans avec des remboursements trimestriels. Aucun justificatif n'est à fournir par les copropriétaires dont la part d'emprunt est inférieure à 15 000 euros, ces derniers devant seulement être à jour de leurs charges sur les douze mois précédant la souscription. Cet emprunt est sans risque car il est garanti par une caution et n'impose pas de solidarité entre les copropriétaires. La demande de prêt est simple et rapide, à l'issue de l'Assemblée Générale, le syndic se charge de transmettre un dossier directement à Domofinance. Lorsque l'offre est acceptée, le montant est versé au syndic ou au syndicat de copropriétaires.

Une large gamme de travaux couverts

La liste des travaux ouvrant droit à la bonification d'EDF englobe tous les travaux éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, soit : le ravalement et l'isolation des murs, l'isolation de combles, de toitures ou de planchers, l'installation de fenêtres ou portes-fenêtres avec vitrage isolant, le remplacement de chaudière, l'installation d'un chauffe-eau solaire collectif et de systèmes de comptages individuels de chauffage, de programmation, de régulation, de robinets thermostatiques, de VMC, etc. Ce partenariat entre Domofinance et EDF est aussi économique pour les copropriétaires que salubre pour l'environnement.

→ [En savoir plus sur cette offre](#)

HISTOIRES D'ENTREPRENEURS



« Certains travaux deviennent accessibles à nos copropriétaires »

Cécile Bordas, gestionnaire syndic Foncia

« En tant que syndic d'une petite résidence de 12 copropriétaires désireux de changer leur chaudière très énergivore, nous avons cherché un mode de financement car le devis de 17 500 € était lourd à assumer pour une si petite copropriété. Parmi les organismes que nous avons consultés pour des plans de financement, Domofinance a été le seul à nous proposer une solution de financement à taux 0 grâce à la bonification EDF au titre des Certificats d'Économies d'Énergie. Nous avons immédiatement déclenché le projet et obtenu très vite le financement, ce qui nous a permis de couvrir l'intégralité des travaux. Aujourd'hui, chaque copropriétaire rembourse à Domofinance un montant de moins de 100 euros par trimestre sur 4 ans.

→ [Lire la suite](#)

VOS E-SERVICES

**Pratique !
Souscrivez à la
Facture électronique
en ligne**

Vous souhaitez économiser temps et papier dans la gestion de vos factures ?

La Facture électronique est l'outil qu'il vous faut ! EDF Entreprises met ce service gratuit à votre disposition pour vous simplifier la vie. À chaque nouvelle facture éditée, un email de notification vous prévient de sa mise à disposition dans votre espace Client. Enfin, grâce aux 3 années durant lesquelles vos factures sont conservées sur votre espace Client, vous ne perdrez plus votre temps à rechercher vos anciennes factures !

→ **Souscrire à la
Facture électronique**

LE CHIFFRE

8,5

millions de logements sur 33 millions sont en copropriété. Cela représente plus d'un quart du parc résidentiel donc une source d'économies d'énergie à ne pas négliger. Pour rappel, dans le cadre de la rénovation énergétique, la loi Grenelle 2 impose, depuis 2013, la réalisation d'un audit énergétique pour les copropriétés de plus de 50 lots ou, *a minima*, d'un diagnostic de performance énergétique à l'immeuble. Ces dispositions s'appliquent seulement aux immeubles dotés d'une installation collective de chauffage.

Source : Plan Bâtiment Durable

→ **En savoir plus**

SOLUTIONS

Isoler c'est gagner... en confort thermique et en performance énergétique

La déperdition de chaleur liée à une isolation insuffisante est source de dépenses énergétiques parfois importantes. Mettre en place une isolation performante peut aider à réduire significativement la facture d'énergie. Pour obtenir la performance optimale, il est recommandé d'isoler entièrement le bâtiment : murs, combles, toitures, sols et planchers et améliorer la performance des parois vitrées. Dans tous les cas, il est nécessaire de s'assurer que la ventilation

de ses locaux est adaptée à la nouvelle configuration d'isolation, car plus hermétique, l'immeuble doit aussi pouvoir "respirer". EDF Entreprises est à vos côtés pour vous informer sur les différentes techniques d'isolation et leurs avantages. Pensez malin et profitez de travaux de rénovation pour améliorer l'isolation des locaux.

→ **En savoir plus**

LE PLUS

Suivez et maîtrisez le budget de vos copropriétés

Vos copropriétaires souhaitent mieux contrôler leurs dépenses énergétiques ? Souscrivez au service Suivi internet des consommations. Cet outil de gestion en ligne, accessible en permanence et sécurisé, vous offre une visualisation globale, par copropriété, des dépenses et consommations d'électricité et de gaz.

Ce service vous fait gagner du temps et simplifie votre gestion, en calculant pour vous les régularisations de charges. Vous suivez précisément le budget énergie de vos clients en paramétrant des alertes de consommations et de dépassements de puissance, et pouvez

ainsi prévenir rapidement le conseil syndical d'anomalies et détecter d'éventuels gisements d'économies d'énergie.

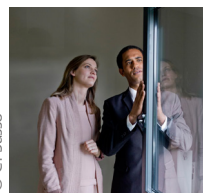
Pour accéder aux données contractuelles et facturées, actualisées à chaque émission de facture, connectez-vous au Suivi internet des consommations à partir de votre espace Client via <http://entreprises.edf.com>. Vous pouvez habilitier plusieurs collaborateurs, sans surcoût, afin qu'ils accèdent à ces données, conservées durant 3 ans et exportables au format Excel.

→ **En savoir plus**

MATÉRIEL PERFORMANT

Fenêtres, les clés de la rénovation réussie

Par Philippe Petiot, expert Efficacité Énergétique-Bâti EDF R&D.



© C. Sasso

En matière d'économies d'énergie dans les logements, les fenêtres représentent de l'ordre de 8 à 12 % de la surface totale des parois déperditives selon la nature du bâtiment (collectif/individuel) ; il est donc pertinent de choisir des parois vitrées performantes thermiquement. Faciles à rénover, les menuiseries et vitrages concentrent un potentiel de gain énergétique d'autant plus

élevé que leur niveau de performance a été multiplié par 3 depuis les années 70. On mesure aujourd'hui la valeur d'isolation thermique d'une fenêtre par le coefficient d'isolation thermique Uw. Plus le Uw est faible, plus la menuiserie est performante thermiquement. Suivant la menuiserie, la valeur du Uw peut être comprise entre 1,4 et 1,8 Watt/m²K contre un Uw aux environs de 6 au début des années 70, valeur qui correspondait à un simple vitrage.

→ **Lire la suite**

Pour plus d'informations, connectez-vous sur edfentreprises.fr

Votre énergie : trimestriel édité par EDF Entreprises - Directeur de la publication : Marc Benayoun - Rédacteur en chef : Elodie Lemoine - Membres du comité éditorial : Fanny Burtin, Isabelle Faurere-Louart, Christine Diehl, Dominique Glachant, Sylvain Jaskierowick, Odile Le Cann, Christelle Collenot-Doré, Dominique Manzoni, Isabelle Revault-d'Allonnes, Francis Ripoll, Christelle Vives, Edgar Vercelloni - Ont participé à ce numéro : Claire Brémont, Marc Gendron, Franck Miquel, Philippe Petiot, Agnès Monsaingeon, Sylvie Saunier, Isabelle Trinquet - Crédits photos : © EDF, agence TOMA, MARTIN Patrick A., Thinkstock - Conception : humancom.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75832 Paris cedex 08 - France
Capital de 930 004 234 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

www.edf.fr

EDF Direction Commerce

Tour EDF
20, place de La Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2012 de l'électricité :

80,4 % nucléaire, 12,5 % renouvelables (dont 7,8 % hydraulique), 3,1 % charbon, 2,4 % gaz, 1,2 % fioul, 0,4 % autres.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !